



# RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOCAUX PROFESSIONNELS

**SOYEZ ACCOMPAGNÉS DANS VOTRE  
PROJET DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE**

Prise en charge  
dans le cadre  
du dispositif  
SARE

## Entreprises du petit tertiaire

- Vos factures sont trop élevées ?
- Vous avez un projet de rénovation de vos bâtiments ?
- Vous souhaitez connaître les aides et les actions possibles pour économiser de l'énergie ?

**La CCI Charente-Maritime vous accompagne  
à chaque étape de votre projet de rénovation énergétique !**

# SARE : Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique



## ENTREPRISES ÉLIGIBLES

entreprise du petit tertiaire de moins de 1000 m<sup>2</sup>

ET

- exerçant une activité de :
- Commerce alimentaire ou non,
  - Hébergement,
  - Restauration
  - Services
  - Profession libérale



## INTERVENANTS

Conseillers Développement Durable de la CCI



## Contacts :

Anne-Sophie COUPEL  
Conseillère Entreprises  
Développement Durable/RSE  
T. 05 46 00 73 32 M. 06 47 34 21 84  
as.coupel@charente-maritime.cci.fr  
ou  
Florence MARCHAL  
Conseillère Entreprises  
Développement Durable  
T. 05 46 84 77 02 M. 06 82 81 18 70  
f.marchal@charente-maritime.cci.fr

Vous souhaitez réduire votre facture énergétique, améliorer le confort de votre local, valoriser votre bien immobilier ou réduire votre impact carbone.

Et vous avez une question liée à la rénovation énergétique (technique, financière, fiscale...) ?

Un conseiller CCI peut vous accompagner dans ce projet de rénovation. Après un premier échange, une visite peut être envisagée sur votre site.

## BÉNÉFICIEZ GRATUITEMENT

- d'un avis sur les travaux de rénovation à réaliser ( Isolation, menuiseries, éclairages, chauffage & climatisation, ventilation, production eau chaude...etc.)
- d'une évaluation de vos factures et contrats énergétiques
- de préconisations de solutions d'améliorations techniques
- d'une synthèse\* précisant les soutiens financiers et fiscaux à la réalisation pour les travaux identifiés

\* non-exhaustive

Ce programme, piloté par l'Ademe, est financé par la Région Nouvelle-Aquitaine et ses partenaires, au travers du dispositif des Certificats d'économies d'Énergie, SARE - Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique.

